



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf Mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par convocation adressée le 25 Mars 2014, et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS, Maire.

**Présents :** Mesdames MANUEL, SABROU, MARSAA DUCOLONER, MEDAN, BURGIO, BERCAIRE, CARRAZ SANSOUS, HERNANDEZ, DUPARCQ, CASENAVE, BONELLI, DUFAU, DESCOUBES, TIZON  
Messieurs BERNOS, LOUSTAU, MALO, DURROTY, LAPOUBLE LAPLACE, TISNE, DELALANDE, REYROLLE, DABESCAT, JUNGAS, COLERA, DEARY, HAMELIN

**Absents avec Pouvoirs :**

M CANTOUNAT pouvoir à Mr le Maire  
M. LAHILLONNE pouvoir à Mme TIZON

**Secrétaire :** Fabrice JUNGAS

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur Fabrice JUNGAS est désigné comme secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Election du Maire,
2. Fixation du nombre d'adjoints au Maire,
3. Election des adjoints au Maire.

## **1. Election du Maire**

### **PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT) – Madame Josiane MANUEL. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 27 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **CONSTITUTION DU BUREAU**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur Hervé COLLERA et Monsieur Lindsey DEARY.

La Présidente fait appel à candidature. Un seul candidat se présente à l'élection au poste de Maire : Monsieur Michel BERNOS.

### **DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nul par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### **RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 6

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

– Monsieur Michel BERNOS obtient : ..... 23 voix

Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Michel BERNOS et a été immédiatement installé.

## Déclaration de Monsieur BERNOS

Mesdames, Messieurs,

Dimanche 23 Mars 2014, les jurançonnaises et les jurançonnais ont accordé de manière massive leur confiance à l'équipe « Jurançon au Cœur et en Action » que j'ai eu l'honneur de mener.

Le score de 57,26 % des suffrages exprimés obtenu au premier tour de scrutin est le fruit d'un travail régulier tout au long des 6 années de cette mandature.

Nous avons passé un contrat moral avec notre commune ... celui d'un « Mieux Vivre Jurançon » ... Ce contrat a été respecté ... il importe de passer à une autre étape. Cette marque de confiance est certes un fort encouragement pour l'avenir, mais elle nous oblige à continuer dans le sillon tracé lors des 6 dernières années. Nous entendons poursuivre le développement et la modernisation de la ville. C'est le Jurançon au cœur et en action que nous vous proposons.

Le projet présenté aux habitants marque une seconde étape décisive dans le développement de notre Commune en termes de cohésion citoyenne et sociale de Jurançon. C'est tout le sens de Jurançon au cœur. Personne ne doit rester au bord du chemin. C'est aussi une nouvelle étape en termes de projets structurants. C'est tout le sens de Jurançon en action.

Ce projet prépare l'avenir de la commune en s'articulant autour de 7 axes majeurs :

- La création du Centre social au cœur du pôle intergénérationnel, à proximité de la Maison de retraite, regroupant les services sociaux, éducatifs, scolaires, périscolaires, emploi et familles ;
- La création du Service public enfance jeunesse ;
- Le renforcement de l'identité de Jurançon par la réalisation du Centre culturel avec le soutien de la Communauté d'Agglomération ;
- La modernisation de la ville par le développement du « Jurançon numérique » ;
- La valorisation du patrimoine viticole et géologique par la création d'une Porte du Terroir ;
- La poursuite de la mise en valeur du centre urbain, des coteaux et de la Chapelle de Rousse ;
- Les acquisitions foncières nécessaires pour préparer l'avenir, avec le soutien de l'Etablissement public foncier local.

Une attention toute particulière sera portée au respect des exigences environnementales, au maintien de la qualité de notre service public ainsi qu'à la sérénité de notre vivre ensemble.

A cette fin, nous avons constitué une équipe plurielle et renouvelée, riche de ses expériences dans la vie municipale, associative et professionnelle. Elle est animée par

des valeurs de solidarité, d'humanisme, de proximité et d'écoute. Elle est représentative de la diversité de la société.

Nous continuerons à être des élus de proximité, à l'écoute.

Nous demeurerons vigilants dans un monde en perpétuel mouvement, où le risque d'éclatement et de relégation reste un danger permanent. Dans ce monde, la cellule territoriale de proximité que représente la commune reste le dernier point d'ancrage pour nombre de nos concitoyens.

Nous serons attentifs à la conservation de son identité de village paisible où il fait bon vivre.

Nous resterons toujours soucieux d'arbitrer les choix nécessaires en tenant compte des moyens disponibles avec la volonté de maîtriser les impôts locaux. Dans cette optique, la mise en œuvre du projet s'opérera progressivement selon une méthode qui a prouvé son efficacité.

Le rôle du Maire et des élus municipaux est plébiscité par nos concitoyens. Ce rôle trouve naturellement sa noblesse par toute la portée donnée à la notion d'intérêt général et à la qualification de la portée du bien commun.

Dès lundi, le bureau municipal qui va être constitué avec les adjoints, sera réuni. Il fixera le cadre de travail pour les prochaines semaines.

Aux nouveaux élus que j'ai le plaisir d'accueillir, je leur dit : « saisissez cette chance extraordinaire que celle de se mettre au service de votre commune ».

Je leur dis également la responsabilité qui va être la leur dans ces temps compliqués où malheureusement le regard porté aux élus est souvent négatif. Le sens de la responsabilité, de l'altruisme et de l'exemplarité doivent rester les vertus cardinales de base.

Aux membres de l'opposition, je souhaite que puisse se nouer un dialogue positif, non pas sur des faux semblants en opportunité ou en postures politiques, mais sur un service commun dans l'intérêt de notre Commune.

Le temps électoral est passé... tout le monde doit travailler pour la commune.

Pour ce qui me concerne, je continuerai à travailler avec humilité et modestie, avec la patience du laboureur qui trace son sillon dans l'espoir d'une récolte abondante. Notre récolte sera la poursuite d'un « Mieux Vivre Ensemble ».

Je n'ignore rien de l'écume des vagues qui est le lot des débats politiques stérile. Je sais la nécessité d'une patience réaffirmée pour construire sur la durée.

En ce moment, j'ai aussi une pensée pour ces Maires de Jurançon qui ont construit cette ville en développant son service public et en organisant son administration. Chacun, à sa place, est porteur d'une partie de l'identité et de l'histoire de notre Commune.

La commune de Jurançon est devenue une référence dans l'Agglomération. Avec les nouveaux élus communautaires, nous nous attacherons à y prendre toute notre place. Nous devons bien sûr défendre les intérêts de notre commune. Mais nous devons également être les moteurs d'un projet territorial et d'une vision communautaire indispensable pour le développement économique et social de notre Agglomération.

Elle doit devenir, ce qu'elle n'est pas actuellement, le socle et le levier de toute grande politique publique à l'échelle d'un territoire. Ce sera un des enjeux majeurs de cette mandature à venir. A ce titre, une commission municipale « intercommunalité » sera créé.

Je remercie nos anciens colistiers qui jusqu'au bout ont soutenu notre équipe. Ils ont bien travaillé afin de mettre notre Commune sur les bons rails.

Je remercie ma famille pour sa patience ... et pour les nombreuses heures d'éloignement que l'exercice de ce mandat exige.

En 2008 nous avons passé un contrat moral avec nos concitoyens. Nous avons respecté ce contrat moral. Nous vous proposons de le renouveler. Ce contrat moral nous engage. La forte confiance des jurançonnais nous oblige. Le défi qui nous attend nous motive.

Comme le souligne Albert Camus « la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ».

Je vous remercie pour votre attention.

### **Déclaration de Monsieur DEARY au nom de l'Opposition**

Chers Collègues,

Je souhaite exprimer l'état d'esprit dans lequel nous abordons cette mandature. Nous éprouvons à la fois un sentiment de fierté et un devoir de responsabilité.

La fierté, c'est celle d'avoir été élus dimanche dernier. Nos concitoyens nous ont témoigné leur confiance ce sont ainsi, 1603 Jurançonnaises et Jurançonnais qui ont porté leurs suffrages sur nos candidatures. Leur confiance nous la vivons comme un solide encouragement à faire valoir nos propositions et à faire vivre nos convictions.

Au sentiment de fierté s'ajoute un devoir de responsabilité. Nous incarnons désormais une force d'opposition. Un mandat nous a été confié nous allons l'honorer avec passion et avec sérieux.

Force d'opposition, nous serons surtout force de propositions. Elus actifs et attentifs, nous serons des élus respectueux et rigoureux et nous ne doutons pas qu'il en sera de même pour vous. Je ne serai pas plus long et je vous remercie de votre attention.

## **2. Fixation du nombre d'Adjoints**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur Michel BERNOS, élu Maire, préside la séance.

Il précise à l'assemblée que la décision relative au nombre d'adjoints doit précéder l'élection des adjoints. Le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (art. L 2122-2 du CGCT).

Monsieur le Maire propose au vote la création de huit postes d'adjoints au Maire, nombre maximal autorisé par l'article L 2122-2 du CGCT.

Cette proposition est votée par 23 voix pour et 6 abstentions (Mr DEARY, Mme DUFAU, Mr HAMELIN, Mme DESCOUBES, Mr LAHILLONNE, Mme TIZON).

Le nombre de postes d'adjoints au Maire créé est donc de huit.

### 3. Election des Adjoints au Maire

Sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### LISTE DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous contrôle du bureau désigné.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel : 29

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 6 (art. L66 du Code Electoral)

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Nom du candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste MALO Serge	23	Vingt Trois

## PROCLAMATION DE L'ELECTION DES ADJOINTS

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Serge MALO. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste comme suit :

**1<sup>er</sup> adjoint : Serge MALO**

Né le 18/11/1954

Suffrages obtenus par la liste : 23 pour, 6 nuls

**2<sup>ème</sup> adjoint : Josiane MANUEL**

Née le 04/03/1942

Suffrages obtenus par la liste : 23 pour, 6 nuls

**3<sup>ème</sup> adjoint : Robert LOUSTAU**

Né le 13/10/1953

Suffrages obtenus par la liste : 23 pour, 6 nuls

**4<sup>ème</sup> adjoint : Christine SABROU**

Née le 25/09/1965

Suffrages obtenus par la liste : 23 pour, 6 nuls

**5<sup>ème</sup> adjoint : Bruno DURROTY**

Né le 27/09/1961

Suffrages obtenus par la liste : 23 pour, 6 nuls

**6<sup>ème</sup> adjoint : Isabelle MARSAA-DUCOLONER**

Née le 26/04/1971

Suffrages obtenus par la liste : 23 pour, 6 nuls

**7<sup>ème</sup> adjoint : Francis TISNE**

Né le 29/09/1955

Suffrages obtenus par la liste : 23 pour, 6 nuls

**8<sup>ème</sup> adjoint : Marion BURGIO**

Née le 05/03/1981

Suffrages obtenus par la liste : 23 pour, 6 nuls

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.